

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 22 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 22 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatorze février deux mil vingt-trois, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Étaient présents :

M. LE CALVE Pascal, M. ZEO Philippe, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, Mme DURIEZ Christine, M. SAINT-JALMES Yves, Mme JACOB Marina, M. KERVADEC Hervé, Mme SIMON Julie, M. DIERCKX Alexandre, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. LESCOP Thierry, Mme PINEAU Annick, M. DANIEL Jean-Louis, Mme GRAIGNIC Magali, M. LESIEUR Arnaud, Mme RIBET Valérie, M. COSTA Sébastien, M. MALLET Patrick, M. LOTHORE Jean Michel, Mme COLLETTE Claire, Mme SAFIR Sylvie, Mme LE MENTEC Stéphanie, Mme LEMEL Evelyne.

Avaient donné pouvoir :

Mme BONNEC Katia a donné pouvoir à Mme DURIEZ Christine,
Mme GOBLET Gaëlle, a donné pouvoir à M. DIERCKX Alexandre,
M. CALTOT Romain, a donné pouvoir à M. LOTHORE Jean Michel.

Étaient absente, excusée :

Mme COLLETTE Claire.

Mme DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Aménagement d'un terrain de foot à 5, éclairé, en gazon synthétique avec palissades -
Demande de subventions
2. Lotissement « Résidence du MURIO IV » - Intégration des voies et réseaux dans le
domaine public
3. Lotissement « Lan Estig » - Intégration des voies et réseaux dans le domaine public
4. Questions diverses.

N°	OBJET
2023-06	Projet d'aménagement d'un terrain de foot à 5 - Demande de subventions auprès de la Fédération française de Football et de l'Agence nationale du Sport

Par l'intermédiaire du Fonds d'Aide au Football amateur (FAFA), la Fédération Française de FOOTBALL (FFF) souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés, et de leur proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

Les dispositifs du FAF sont ouverts à la fois aux instances fédérales, clubs affiliés à la FFF ainsi qu'aux collectivités locales pour le dispositif « Equipements ».

L'objectif de la demande de subvention, en faveur du développement des nouvelles pratiques du football est de permettre la pratique du football diversifié tel que le FIT FOOT, le FOOT en marchant, le BABY FOOT ainsi que la possibilité d'étendre des nouveaux créneaux horaires pour les licenciés du club. Dans ce cadre, la collectivité envisage la création d'un terrain de football à 5 de 700 m² (35m x 20m) en synthétique et éclairé. Cet équipement sera intégré aux installations sportives existantes Rue du Pont Neuf – LANDEVANT.

Aussi, il convient de solliciter une demande de subvention, plafonnée à 150 000 €, auprès de la Fédération et auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du dispositif « ANS-PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT – ANNEE 2023 » selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant HT	%
Dépenses		
Création Terrain de Foot à 5	146 869€	100%
Ressources		
Subventions sollicitées	117 495€	80%
Autofinancement	29 374€	20%

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Fédération française de Football et de l'Agence nationale du Sport, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents s'y rapportant.

2023-07	Lotissement « Résidence du MURIO IV » - Intégration des voies et réseaux dans le domaine public
---------	---

L'association syndicale des copropriétaires du lotissement « Résidence du MURIO IV » a sollicité l'intégration de la voirie et des réseaux dans le domaine public de la commune.

La liste des parcelles constituant la voirie à classer dans le domaine public communal s'établit comme suit :

Parcelle	Superficie en m ²	Adresse
ZN 405	978	Rue du Pré de la Fontaine

Les espaces verts resteront la propriété de l'association syndicale du lotissement « Résidence du MURIO IV » qui devra en assurer l'entretien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Se prononce pour le classement de la voirie du lotissement « Résidence du MURIO IV », parcelle ZN 405, y compris les réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales, dans le domaine public communal. Le classement prendra effet à la signature de l'acte.

2023-08	Lotissement «Lan Estig » - Intégration des voies et réseaux dans le domaine public
---------	--

L'association syndicale des copropriétaires du lotissement «Lan Estig » a sollicité l'intégration de la voirie et des réseaux dans le domaine public de la commune.

La liste des parcelles constituant la voirie à classer dans le domaine public communal s'établit comme suit :

Parcelles	Superficie en m ²	Adresse
ZM 239	489	Mane Kerverh
ZM 292	2301	Mane Kerverh



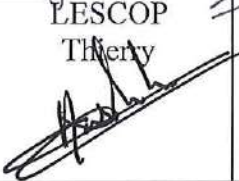

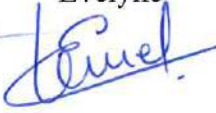
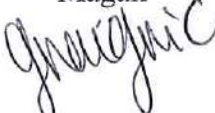

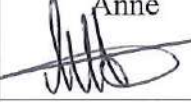
Les espaces verts resteront la propriété de l'association syndicale du lotissement «Lan Estig » qui devra en assurer l'entretien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Se prononce pour le classement de la voirie du lotissement «Lan Estig », parcelles ZM 239 et ZM 292, y compris les réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales, dans le domaine public communal. Le classement prendra effet à la signature de l'acte.

Lors de la séance du conseil municipal du 22 février deux mil vingt-trois, les délibérations suivantes ont été prises :

N° délibération	Objet de la délibération
2023/06	Aménagement d'un terrain de foot à 5, éclairé, en gazon synthétique avec palissades - Demande de subventions
2023/07	Lotissement « Résidence du MURIO IV » - Intégration des voies et réseaux dans le domaine public
2023/08	Lotissement «Lan Estig » - Intégration des voies et réseaux dans le domaine public

LE CALVE Pascal 	BONNEC Katia Absente	ZEO Philippe 	BUREN Isabelle 	LOTHORE Jean-Paul 
DURIEZ Christine 	SAINT-JALMES Yves 	DIERCKX Alexandre 	PINEAU Annick 	LESIEUR Arnaud 
LESCOP Thierry 	KERVADEC Hervé 	RIBET Valérie 	GOBLET Gaëlle Absente	JACOB Marina 
COSTA Sébastien 	LEMEL Evelyne 	GRAIGNIC Magali 	DANIEL Jean-Louis 	MORVILLE-HEURTEBIS Anne 
SIMON Julie 	LOTHORE Jean Michel 	MALLET Patrick 	COLLETTE Claire	SAFIR Sylvie 
LE MENTEC Stéphanie 	CALTOT Romain Absent			

